

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'exécution du budget principal de la commune, constitué par le budget primitif et une décision modificative, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 200 816 739,48 € contre 211 708 290,93 € en 2018 dont :

- 167 206 730,17 € en fonctionnement, contre 166 621 194,83 € en 2018,
- 33 610 009,31 € en investissement contre 45 087 096,10 € en 2018,

Le montant des recettes de l'année 2019 s'établit à 207 367 685,38 € contre 226 140 494,68 € en 2018, dont :

- 177 191 691,42 € en fonctionnement contre 175 404 067,28 € en 2018,
- 30 175 993,96 € en investissement contre 50 736 427,40 € en 2018.

A la clôture de l'exercice 2019, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 18 734 227,89 € et un déficit d'investissement de 12 712 433,77 € après l'intégration des restes à réaliser (5 035 151,81 € de dépenses et 1 532 748,31 € de recettes).

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	2018	2019	Evolution
Charges à caractère général	18 647 452,62 €	19 100 823,24 €	2,43%
Charges de personnel	78 222 179,84 €	79 932 901,41 €	2,19%
Subventions et participations	56 909 559,45 €	57 579 148,05 €	1,18%
Frais financiers	2 828 556,23 €	2 680 754,15 €	-5,23%
Charges exceptionnelles	163 354,18 €	176 878,13 €	8,28%
Divers (atténuation de produits)	562 280,41 €	564 901,00 €	0,47%
TOTAL	157 333 382,73 €	160 035 405,98 €	1,72 %

En 2019, les dépenses de personnel augmentent de 2,19% par rapport au réalisé 2018.

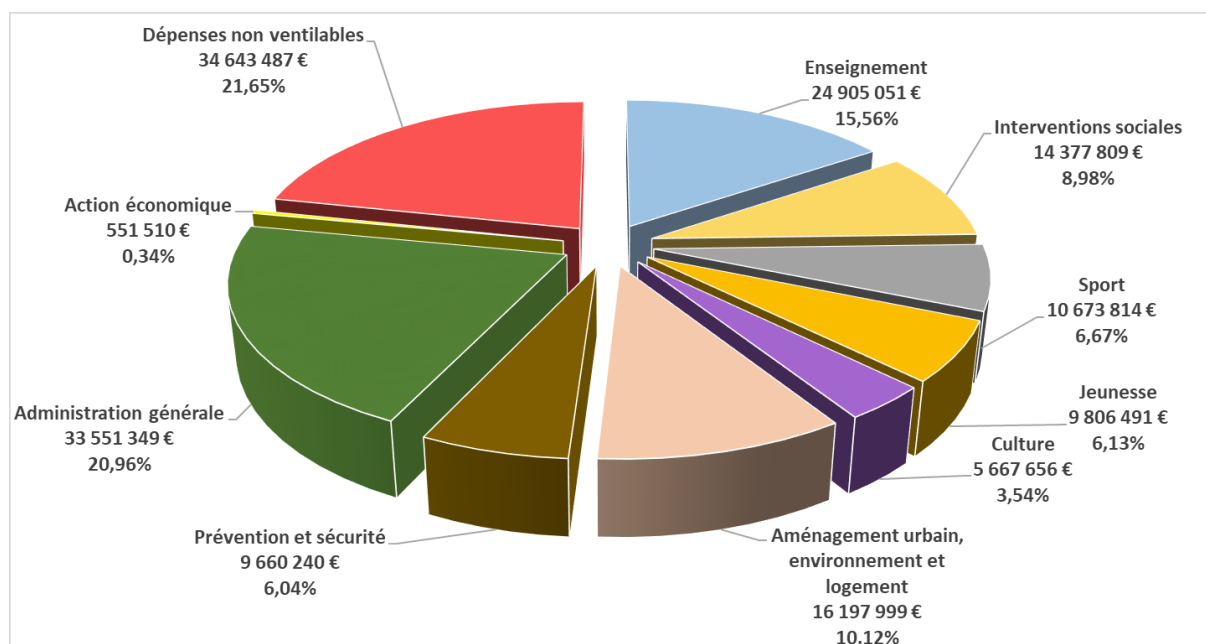
Cette évolution de la masse salariale résulte principalement du glissement vieillesse technicité, mais aussi de l'augmentation des cotisations patronales (Urssaf Transport) et du niveau du SMIC. 2019 a également été l'année du déploiement d'une équipe de 10 gardes urbains, conformément aux engagements de la municipalité.

En 2019, le montant global de la masse salariale a toutefois pu être contenu, à travers de constants efforts d'organisation et d'optimisation. Ces derniers ont permis à la collectivité de préserver les marges de manœuvre nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

La préservation du pouvoir d'achat s'est traduite par la poursuite de la mise en application des mesures dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), et par l'augmentation de la participation de la collectivité s'agissant du remboursement de la mutuelle des agents.

Enfin, la politique de ressources humaines menée a répondu au besoin des Cristoliens de bénéficier d'un haut niveau de service public de proximité, notamment à travers la mise en place, fin 2019, du service des gardes urbains.

Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité :



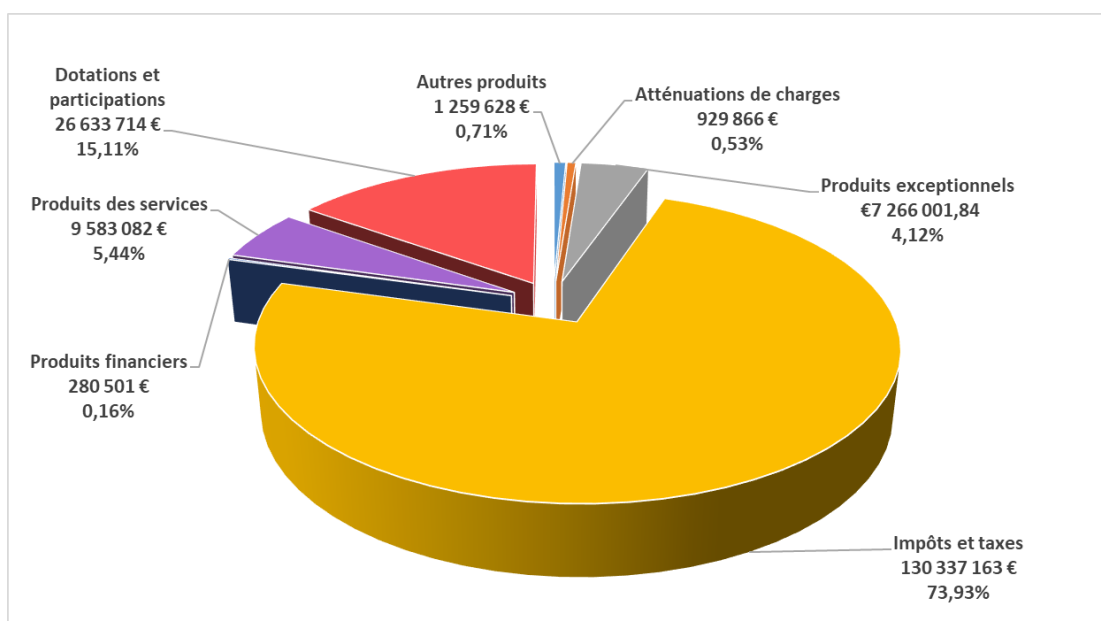
b) Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 185 940 958,06 euros, dont 176 289 955,19 euros de recettes réelles, 901 736,23 euros de recettes d'ordre et 8 749 266,64 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées essentiellement par :

- le produit de la fiscalité directe à hauteur de 82 320 839,00 euros ;
- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 291 759 euros ;
- les dotations et participations à hauteur de 26 633 714 euros ;
- le produit de la fiscalité indirecte lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 5 108 822 euros ;
- les produits liés à l'activité des services et du domaine inscrits à hauteur de 9 583 082 euros.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

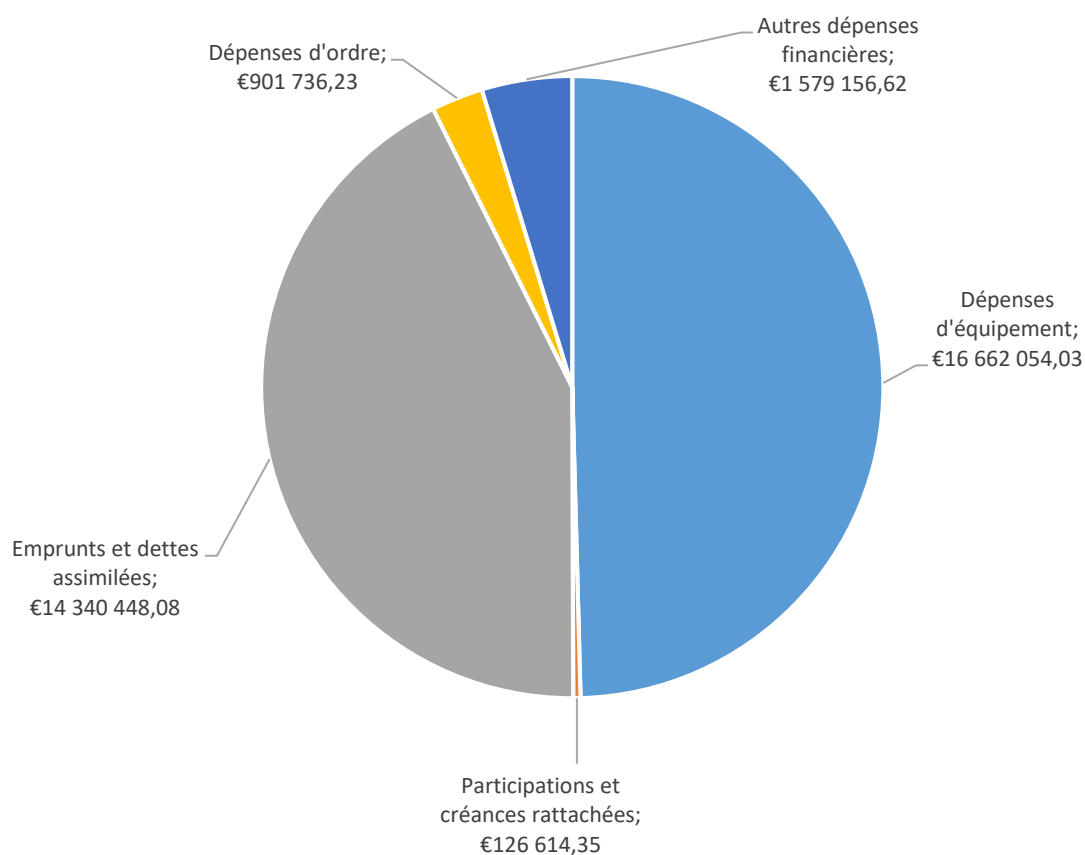


2. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 33 610 009,31 € auxquelles il convient d'ajouter 5 776 014,92 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2018 et 5 035 151,81 € de dépenses prévues en 2019 et reportées en 2020 (restes à réaliser).

Répartition des dépenses d'Investissement



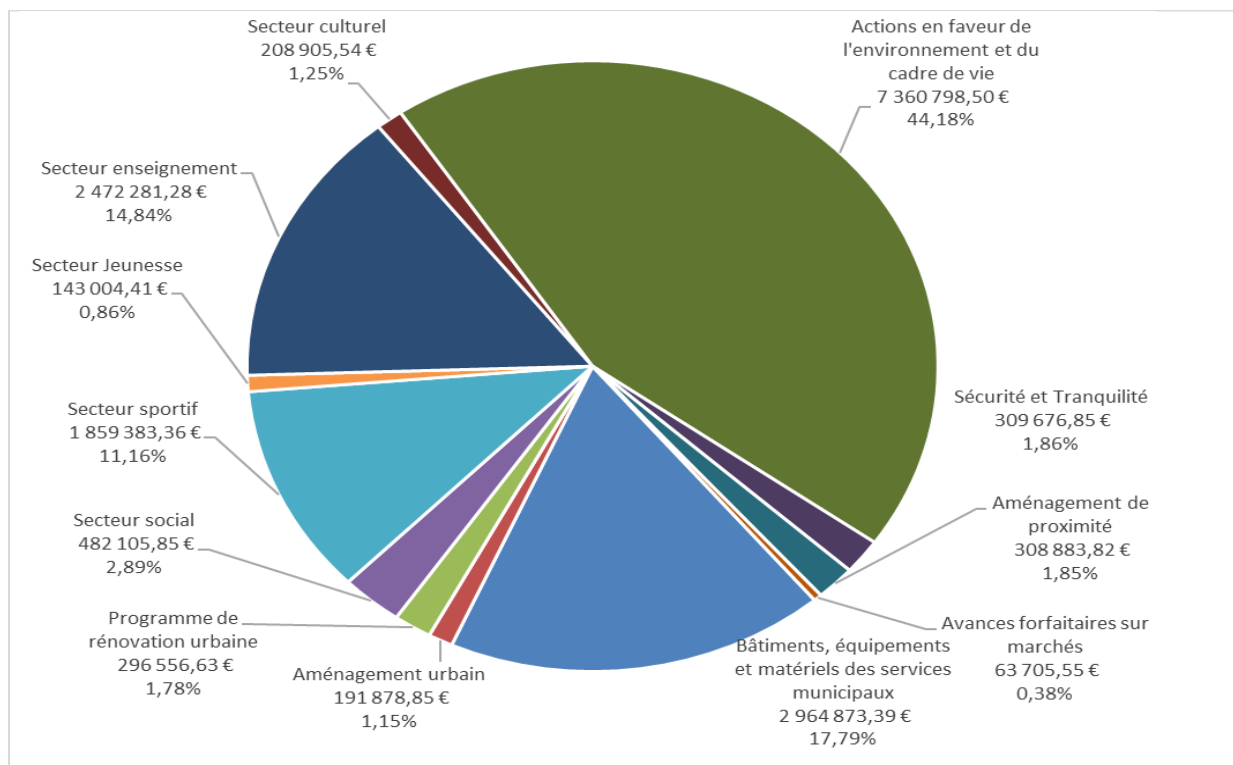
Les dépenses directes d'équipement concernent les aménagements des espaces publics et de voirie dont la requalification de la rue de Prairie, de la rue Henri et de la rue René Arcos, les espaces verts, l'éclairage et la signalisation publics, et des dépenses spécifiques directement liées au développement durable (rénovation thermique notamment) et aux travaux d'économie d'énergie.

Des aménagements de sécurités destinés au désenclavement de certains quartiers afin de faciliter les interventions de la police ont également été réalisés.

Le secteur de l'enseignement a bénéficié de 2,4 M€ et le secteur sportif de 1,8 M€ (travaux et équipements)

Les comités de quartier ont réalisé 308 883,82 € d'investissements.

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :



b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 30 175 993,96 € auxquelles il convient d'ajouter 1 532 748,31 € de recettes non réalisées et reportées en 2020 (restes à réaliser)

Les principales recettes d'investissement perçues en 2019 sont :

- les dotations et participations liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 3 305 614,06 euros ;
- les subventions d'investissement à hauteur de 1 722 831,79 € dont 991 263 euros de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la Maison pour tous Jean Ferrat et 363 599 € de la société SUEZ pour les travaux de confortement du canal ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 4 921 262,78 € ;
- le recours à l'emprunt à hauteur de 13 000 000 € pour un remboursement du capital de 14 338 196,28 €, soit un désendettement de 1 338 196,28 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20200713-lmc15203A-BF
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

- les recettes d'ordre pour 7 171 324,19 € dont 2 923 963,64 € d'amortissement des immobilisations.

3. le résultat de l'exercice

BUDGET PRINCIPAL						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Opérations de l'exercice	167 206 730,17	177 191 691,42	33 610 009,31	30 175 993,96	200 816 739,48	207 367 685,38
Résultat 2019		9 984 961,25	3 434 015,35			6 550 945,90
Résultat antérieur reporté		8 749 266,64	5 776 014,92			2 973 251,72
Résultat de clôture 2019		18 734 227,89	9 210 030,27			9 524 197,62
Restes à réaliser			5 035 151,81	1 532 748,31	3 502 403,50	
Résultat définitif 2019		18 734 227,89	12 712 433,77			6 021 794,12

L'excédent de fonctionnement pour 2019 s'élève à 18 734 227,89 €.

Il est affecté comme suit :

- 12 712 433,77 € en autofinancement de la section d'investissement pour 2020 (nature 1068),
- 6 021 794,12 € à la section de fonctionnement pour 2020, au compte résultat de fonctionnement reporté (R002).